

axe²

Evaluation de l'enfant en danger

Cet axe pose des questions de fond : Quand et pourquoi les professionnel.le.s considèrent-ils qu'un enfant est en danger ? Comment et sur la base de quels éléments un.e professionnel.le positionne le curseur entre détection d'un risque et détermination de maltraitance ? Quelles sont les valeurs communes mobilisées par chaque type de professionnel.le ? Quels sont les outils d'évaluation existants et, surtout, comment sont-ils utilisés ? Sont-ils communs à tous les professionnel.le.s engagé.e.s dans la protection de l'enfant ? Comment agir précocement tout en préservant la relation avec les parents ? Comment ne pas émettre son regard dans un contexte routinier ? Ce ne sont là que quelques questions parmi toutes celles soulevées par cette thématique. L'entrée d'un enfant dans les dispositifs de soutien et de protection peut être multiple et diversifiée, c'est pourquoi il est important de travailler sur les liens entre les institutions selon leurs champs de responsabilités respectifs et complémentaires d'une part, et, d'autre part, il devient incontournable d'accepter qu'il n'existe pas une solution unique.

Avec plusieurs focus groupes, les premiers travaux vont s'engager de manière pragmatique sur les outils existants et leur utilisation concrète. Un autre axe de travail est d'améliorer les processus interprofessionnels dédiés aux situations préoccupantes ainsi que le partage d'informations (secret de fonction, secret médical).

En parallèle, les réflexions vont s'inspirer des travaux de la Haute Autorité de Santé (HAS - France) qui vient de publier, en janvier 2021, un premier cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger. Ce référentiel répond notamment à l'absence d'outils partagés au niveau national, à la diversité des organisations et des pratiques et au manque d'échanges sur les pratiques du côté des professionnels de terrain. L'analyse du référentiel de nos voisins français permettra d'identifier s'il est possible de l'adapter au canton de Genève. Par une meilleure connaissance des uns et des autres et un travail participatif, l'idée est de co-construire ce référentiel et le fonctionnement ad hoc.